



TERMES DE REFERENCE CONSULTANT-FORMATEUR NATIONAL (H/F)

- 1. Production de manuels de formation des relais communautaires sur leur rôle de promoteur du droit et d'arbitre des litiges**
- 2. Sélection des apprenants et co-formateurs en vue de l'organisation de sessions de formation**

Contexte

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République Centrafricaine intervient aux côtés de l'Etat afin d'appuyer simultanément et de manière transversale les institutions de justice et de sécurité, en particulier la police nationale et le système judiciaire et pénitentiaire. Ces trois piliers sont pris en charge par le Projet de Renforcement de l'Etat de Droit (PRED en sigle), échelonné sur une période de deux ans, d'octobre 2008 à octobre 2010.

Le volet d'appui à la justice du PRED comprend des actions de renforcement de l'institution judiciaire, incluant le développement de la justice de proximité. Celle-ci est animée dans le pays, outre les magistrats professionnels, par des leaders communautaires chargés d'assurer la diffusion d'une culture citoyenne et le règlement pacifique des conflits.

Conciliateurs des différends extra- ou quasi-judiciaires, les leaders communautaires ne sont formés à ce rôle que de manière empirique par leurs ascendants et ne jouissent d'aucune culture juridico-judiciaire.

L'inventaire des besoins réalisé par le PRED dans ses quatre unités d'exécution a révélé une volonté marquée de formation des leaders communautaires eux-mêmes. A l'unanimité, ils ont admis leur ignorance des instruments juridiques nationaux et internationaux et la méconnaissance de l'attitude à adopter pour assurer leur vulgarisation ou trancher des litiges.

Le PRED souhaite faire appel à un consultant-formateur national pour concevoir et mettre en œuvre un programme de formation complet à l'attention de 400 relais communautaires.

Responsabilités du consultant

Rattaché à l'équipe du PRED et sous la supervision du conseiller technique principal, le consultant sera responsable des tâches suivantes, sur une période de quatre mois (non renouvelables) :

- Produire un manuel de formation, en prenant appui sur les supports pédagogiques réalisés par le Programme d'Appui à la Sécurité Juridique (PRASEJ) et avec l'éclairage de personnes-ressources (personnels du PRED, membres du Conseil national de la médiation (CNM), acteurs judiciaires, chefs traditionnels, etc.), sur l'organisation et le fonctionnement judiciaires centrafricains, les instruments juridiques nationaux et internationaux, les outils de promotion des droits de la personne, la prise de décisions en matière de conciliation et le suivi de leur exécution.
- Concevoir à l'identique 5 manuels d'approfondissement sur le processus et les techniques de prévention et d'arbitrage des différends suivants : les litiges civils et commerciaux ; les disputes domestiques et de voisinage ; les luttes inter- et extra-catégorielles ; les problèmes familiaux ; et les conflits interpersonnels et extracommunautaires à caractère ethno-confessionnel.

- Réaliser une mission exploratoire de 15 jours à Batangafo, Paoua, Dekoa et Bangui en vue d'identifier des formateurs additionnels et de sélectionner les apprenants en fonction de leur compétence, leur représentativité et légitimité au sein de leur communauté ainsi que leur maîtrise rudimentaire du français écrit et parlé.
- Etablir pour chaque site une liste de 4 formateurs (Président du TGI local, Procureur de la République et deux officiers de police judiciaire) et 100 apprenants, comprenant pour ces derniers : 60 chefs de quartier ou de village, 10 leaders féminins, 10 représentants de groupes d'intérêt ou de populations vulnérables, 10 membres de groupes d'auto-défense, 10 chefs de famille et 10 chefs religieux.
- Assurer pendant un mois sur chaque site la formation d'un public de 30 à 35 apprenants pour le tronc commun, 10 à 30 par session spécialisée, à raison de 5 jours dont un jour réservé à la formation de formateurs.
- Réaliser un suivi-post formation d'un mois sous la forme de visites de terrain auprès d'au moins 30% des relais formés, aux fins de la réalisation a minima de trois actions par site : organisation d'une session de formation, lancement d'une activité de sensibilisation juridique et tenue d'une séance de médiation.
- Réaliser un compte-rendu complet et circonstancié de l'activité auprès de l'équipe du PRED et des institutions concernées à Bangui, incluant l'organisation d'un atelier de restitution et la remise d'un rapport de mission.
- Entreprendre toute autre tâche à la demande du superviseur.

Profil du consultant

- Juge de l'ordre judiciaire, justifiant d'une ancienneté d'au moins 8 ans ;
- Titulaire de titres universitaires ou de distinctions professionnelles ;
- Ne faisant l'objet d'aucune peine ou poursuite disciplinaire et pénale ;
- Manifestant un comportement passé et présent irréprochable, se traduisant par l'accomplissement d'actes méritoires et la reconnaissance par tous du respect des règles déontologiques du métier de juge, dans la vie professionnelle comme en privé (indépendance, impartialité, probité, discrétion, délicatesse, etc.) ;
- Justifiant d'une expérience éprouvée de la formation, axée sur une pédagogie participative et coopérative et des supports didactiques adaptés ;
- Sachant adapter sa méthodologie d'enseignement à un auditoire en majorité rural, analphabète et peu éduqué ;
- Connaissant bien les spécificités culturelles des publics cibles de la formation ;
- Dynamique, rigoureux et autonome ;
- Maîtrisant l'outil informatique et les principaux logiciels de bureautique ;
- Doté d'un excellent relationnel et de grandes qualités rédactionnelles et oratoires, en français et dans les langues locales des sites de formation ;
- La connaissance des règles et procédures du PNUD/Nations Unies et une première expérience dans la formation de relais communautaires constituent un atout.

Résultats attendus

- 400 relais communautaires maîtrisent l'organisation et le fonctionnement judiciaires centrafricains, les outils de promotion des droits de la personne, la prise de décisions et le suivi de leur exécution.
- Au moins 200 relais supplémentaires sont formés grâce à la formation de formateurs dans le cadre d'un système de formation pyramidale.



- 700 mémentos, reprenant le contenu simplifié de la formation et les principales dispositions légales en vigueur, sont diffusés aux relais communautaires.
- 700 registres de conciliation sont distribués et tenus à jour, sous le contrôle du Parquet.

Conditions de service

Le consultant sera basé à Bangui. Le projet lui versera des indemnités mensuelles fixes de consultance ainsi que des frais de mission lors de la mission préparatoire, la mission de formation et la mission d'accompagnement, à raison de 17.300 FCA par nuit passée en dehors de Bangui, sur présentation des ordres de mission dûment approuvés et contrôlés.

Les équipements et le matériel mis à la disposition du consultant resteront la propriété exclusive du projet.

Processus de sélection

Le processus de sélection sera organisé suivant les procédures du PNUD. Les personnes intéressées par cet avis sont priées d'adresser leur dossier complet (comprenant un curriculum vitae à jour, une lettre de motivation, la copie des diplômes obtenus ainsi que de tout titre, production scientifique ou outil pédagogique réalisé), à l'adresse suivante : Service des Ressources Humaines, PNUD/BANGUI, Immeuble de la Couronne, sis Avenue Barthélémy Boganda. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. **Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**